

VILLE DE HASPRES

ACCUEIL MUNICIPAL

DE LOISIRS

JUILLET 2023

DOSSIER D'INSCRIPTION

Inscriptions, sur rendez-vous, à l'Espace Péricolaire,
du LUNDI 22 MAI au LUNDI 5 JUIN 2023 au plus tard.

 03.27.46.55.72



periscolaire-ville.haspres@orange.fr



Accueil de Loisirs du LUNDI 10 au VENDREDI 28 JUILLET 2023 inclus, pour les enfants de 3 à 14 ans de la commune de HASPRES et/ou scolarisés à HASPRES et de la commune conventionnée de VERCHAIN-MAUGRÉ.

- ❖ *Les inscriptions, dans la limite des capacités d'accueil, se feront sur rendez-vous à partir du LUNDI 22 MAI à l'Accueil Périscolaire de 7h20 à 9h20 et de 17h à 18h. (Attention, la structure est fermée le mercredi et le samedi).*
- *Les rendez-vous pourront se prendre par téléphone au 03.27.46.55.72, ou en passant directement à l'Accueil Périscolaire.*



Clôture des inscriptions le LUNDI 5 JUIN 2023

DOSSIER D'INSCRIPTION CENTRE DE LOISIRS DE HASPRES :

BULLETIN D'INSCRIPTION	3
PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION	4
TARIFS À LA SEMAINE (GOÛTER ET CANTINE INCLUS) *	4
SEMAINE(S) D'INSCRIPTION	4
INSCRIPTION GARDERIE	5
FICHE SANITAIRE DE LIAISON	6,7
AUTORISATIONS	8
INFORMATIONS IMPORTANTES	9
DATES D'INSCRIPTIONS	9
ACCUEIL DE LOISIRS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR	11,12
ACCUEIL DE LOISIRS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR (à conserver par le(s) représentant(s)légal(aux)	13,14

À NOTER :

✚ SI VOTRE ENFANT N'A PAS FRÉQUENTÉ LE CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS DE HASPRES NI EN FÉVRIER 2023, NI EN AVRIL 2023.

- **LES PAGES N° 3 À 12 SONT À RENDRE COMPLÉTÉES** LORS DE L'INSCRIPTION.
- AVANT DE RENDRE LE DOSSIER, ASSUREZ-VOUS D'AVOIR SIGNÉ LES PAGES 7-8-12.
- LA COPIE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR EN PAGES 13 ET 14 EST À CONSERVER PAR LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX.

✚ SI VOTRE ENFANT A FRÉQUENTÉ LE CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS DE HASPRES EN FÉVRIER 2023 ET/OU EN AVRIL 2023.

- **NE REMPLISSEZ QUE LES PAGES 3, 4 ET 5** du présent dossier, SAUF EN CAS DE CHANGEMENT(S) dans les renseignements demandés que vous souhaiteriez signaler.
- LA COPIE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR EN PAGES 13 ET 14 EST À CONSERVER PAR LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX.



ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL DE JUILLET 2023
COMMUNE DE HASPRES - DOSSIER D'INSCRIPTION

BULLETIN D'INSCRIPTION :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT INSCRIT

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____

CODE POSTAL : _____

DATE DE NAISSANCE : __/__/__ LIEU DE NAISSANCE : _____

PERSONNE À JOINDRE EN CAS D'URGENCE :

NOM : _____ PRENOM : _____

N° DE TELEPHONE : __/__/__/__/__

ADRESSE MEL : _____@_____

PÈRE OU REPRÉSENTANT LÉGAL	MÈRE OU REPRÉSENTANT LÉGAL
NOM : _____	NOM : _____
PRENOM : _____	PRENOM : _____
SITUATION DE FAMILLE : <input type="checkbox"/> MARIÉ - <input type="checkbox"/> CELIBATAIRE - <input type="checkbox"/> VEUF <input type="checkbox"/> AUTRE _____	SITUATION DE FAMILLE : <input type="checkbox"/> MARIÉ - <input type="checkbox"/> CELIBATAIRE - <input type="checkbox"/> VEUF <input type="checkbox"/> AUTRE _____
N° ALLOCATAIRE CAF/MSA : _____	N° ALLOCATAIRE CAF/MSA : _____
N° SECURITE SOCIALE : _____	N° SECURITE SOCIALE : _____
EMPLOYEUR : _____	EMPLOYEUR : _____
TEL PROFESSIONNEL : __/__/__/__/__	TEL PROFESSIONNEL : __/__/__/__/__
TEL DOMICILE : __/__/__/__/__	TEL DOMICILE : __/__/__/__/__
TEL PORTABLE : __/__/__/__/__	TEL PORTABLE : __/__/__/__/__

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION :

- Le dossier d'inscription complet, rempli et signé
- Le(s) dernier(s) avis d'impôt(s) sur le revenu du foyer (NB :
 - Sans fourniture de ce(s) document(s), ce sont **les tarifs de la dernière tranche qu'iseront appliqués**
 - **2 concubins = 1 foyer donc 2 avis d'impôts à fournir**
- La copie du carnet de vaccinations
- Le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public
- L'attestation d'assurance individuelle d'accident +responsabilité civile.

TARIFS À LA SEMAINE (GOÛTER ET CANTINE INCLUS)

FAMILLE HABITANT LA COMMUNE DE HASPRES ET LA COMMUNE CONVENTIONNÉE DE VERCHAIN-MAUGRÉ:			
Revenu fiscal de référence	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	À partir du 3 ^{ème} enfant
De 0 à 17 999 €	29.40 €	27.30 €	25.20 €
De 18 000 à 24 999 €	32.55 €	30.45 €	28.35 €
A partir de 25 000 €	35.70 €	33.60 €	31.50 €
FAMILLE N'HABITANT PAS HASPRES, NI VERCHAIN-MAUGRÉ:			
Revenu fiscal de référence	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	À partir du 3 ^{ème} enfant
De 0 à 17 999 €	58.80 €	54.60 €	50.40 €
De 18 000 à 24 999 €	65.10 €	60.90 €	56.70 €
A partir de 25 000 €	71.40 €	67.20 €	63.00 €
GARDERIE MATIN ET/OU SOIR UNIQUEMENT POUR LES 2 PARENTS EN ACTIVITÉ : 1 ticket de périscolaire pour ½ heure			

SEMAINE(S) D'INSCRIPTION :

Les enfants sont accueillis à l'ALSH dès l'âge de 3 ans révolus et jusque 14ans.

NOM :		PRENOM :	
ÂGE AU 10/07//2023 : _____			
Cochez la (les) case(s) correspondante(s) :			
Semaine 1 <input type="checkbox"/>	Semaine 2 <input type="checkbox"/>	Semaine 3 <input type="checkbox"/>	
REVENU FISCAL DE REFERENCE APPLIQUÉ _____ €		MONTANT TOTAL À REGLER :	_____ €
REGLEMENT :	<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/> Espèces	

INSCRIPTION À LA GARDERIE :

➤ *Réservée aux enfants dont les deux parents travaillent (justificatifs à fournir)*

SEMAINES	Dates	Matin 8h à 9h	Soir 17h à 18h
SEMAINE 1	Lundi 10 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mardi 11 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mercredi 12 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 13 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vendredi 14 juillet	FÉRIÉ : Défilé, Kermesse	
SEMAINE 2	Lundi 17 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mardi 18 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mercredi 19 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 20 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vendredi 21 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SEMAINE 3	Lundi 24 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mardi 25 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mercredi 26 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 27 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vendredi 28 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FICHE SANITAIRE DE LIAISON :

1. L'ENFANT :

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ___/___/___

2. VACCINATIONS (SE REFERER AU CARNET DE SANTE OU AUX CERTIFICATS DE VACCINATIONS DE L'ENFANT) :

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diphtérie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___	Hépatite-B	___/___/___
Tétanos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___	Rubéole-Oreillons-Rougeole	___/___/___
Poliomyélite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___	Coqueluche	___/___/___
OU DT.Polio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___	Autres (précisez) : _____	___/___/___
OU Tétracoq	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___		
BCG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	___/___/___		

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

ATTENTION LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION.

3. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

→ L'enfant suit-il un traitement médical ? OUI / NON. Si oui, joindre une ordonnance récente et un certificat de contre-indication. (AUCUN médicament ne pourra être pris sans ordonnance)

→ L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

RUBÉOLE		VARICELLE		ANGINE		RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU		SCARLATINE	
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

COQUELUCHE		OTITE		ROUGEOLE		OREILLONS	
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

→ Allergies :

ASTHME	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
ALIMENTAIRES	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
MEDICAMENTEUSES	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
AUTRES :		

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler)



ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL DE JUILLET 2023 COMMUNE DE HASPRES - DOSSIER D'INSCRIPTION

→ Indiquez ci-après :

Les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation...) En précisant les dates et les précautions à prendre.

4. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

→ Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires... ? Précisez.

→ Votre enfant sait-il nager ? OUI / NON

5. RESPONSABLE DE L'ENFANT :

NOM : _____		PRENOM : _____	
ADRESSE : _____			
TEL PROFESSIONNEL : ____/____/____/____/____		TEL DOMICILE : ____/____/____/____/____	
TEL PORTABLE : ____/____/____/____/____			
NOM ET N° DE TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT : _____			
CHOIX DU CENTRE HOSPITALIER :			
<input type="checkbox"/> CAMBRAI	<input type="checkbox"/> VALENCIENNES	<input type="checkbox"/> AUTRES : _____	

Je soussigné(e) _____
responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la direction de l'ALSH à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

AUTORISATIONS

PERSONNES MAJEURES AUTORISÉES À REPRENDRE L'ENFANT :

NOM – PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	LIEN DE PARENTE

Je, soussigné(e) _____ responsable
légal(e) de l'enfant en qualité de père, mère ou tuteur, déclare exacts les renseignements portés
sur cette fiche et autorise les personnes CI-DESSUS MENTIONNÉES à reprendre l'enfant en
l'absence ou en cas de retard des parents ou du tuteur.

Toute autre personne ne figurant pas dans cette liste ne sera pas autorisée à venir chercher mon
enfant à l'accueil de loisirs.

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

DÉCHARGE POUR LES ENFANTS DE PLUS 8 ANS

Je, soussigné(e) _____ responsable
légal(e) de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'enfant
_____ à quitter seul le
centre de loisirs et dégage l'organisateur et la direction de toute responsabilité.

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

**AUTORISATION « MAQUILLAGE » - AUTORISATION « DROIT A
L'IMAGE »**

Je soussigné(e) _____ responsable
légal(e) de l'enfant :

(cochez la/les case(s) correspondante(s) à vos autorisations)




- Déclare autoriser l'équipe d'animation à maquiller mon enfant durant le centre de loisirs.
- À être photographié(e) et /ou filmé(e) lors des différentes activités mises en place par le centre de loisirs.
- À ce que les images soient diffusées sur des supports de communication (exemple : affiches, bulletin municipal, site web communal ...).

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

INFORMATIONS IMPORTANTES :

LE CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS DE JUILLET 2023 ACCUEILLERA LES ENFANTS AGÉS DE 3 ANS À 14 ANS DU LUNDI 10/07/2023 AU VENDREDI 28/07/2023 DE 9H À 17H DANS LES 3 POINTS D'ACCUEIL SUIVANTS :

Groupes maternelles : 3/5 ans	
École Maternelle Henri Barbusse , 21 Rue Jules Ferry → <i>Salle de jeux – Accès par le portail / Cour de récréation</i>	
Groupes moyens : 6/8 ans	
École Élémentaire Jules Ferry , 10 bis Place de la Liberté → <i>Cour arrière de l'École - Accès par le portail Côté Parc / Maison de la Typographie</i>	
Groupes grands : 9/14 ans	
École Élémentaire Joliot-Curie , 20 Rue Jean Jaurès → <i>Cour de l'École - Accès par la porte Préau / Cour de récréation</i>	

- **La Direction générale du Centre de loisirs** sera basée à l'**École Élémentaire Joliot-Curie**, 20 rue Jean Jaurès (**Bureau au Rez-de-Chaussée**).
- **Chaque enfant aura un animateur référent.** Ce dernier devra accueillir l'ensemble de son groupe **pour 9 heures**.
- **Pour tout retard de l'enfant, il faudra passer par la Direction du Point d'Accueil**, pour signaler sa présence avant qu'il ne rejoigne son groupe.
- **Les enfants seront rendus aux parents ou à la personne responsable à 17h**, au même endroit où ils ont été accueillis le matin.
- **Les enfants, dont les parents seront en retard, se rendront en garderie.**
- **Les animateurs ne laisseront en aucun cas laisser partir seul un enfant sans qu'ils n'aient reçu une autorisation parentale écrite au préalable.**

INSCRIPTION :

- **L'inscription à l'accueil de loisirs se fera auprès de l'Accueil Périscolaire « Le Bois Gosse »**, 37 rue du Général Chanzy, par le biais du présent dossier d'inscription à déposer dûment rempli et accompagné du paiement en totalité.
- **Les inscriptions seront reçues sur rendez-vous** à partir du **LUNDI 22 MAI** à l'Accueil Périscolaire de 7h20 à 9h20 et de 17h à 18h.
- **Les rendez-vous pourront se prendre par téléphone au 03/27/46/55/72** ou en passant directement à l'Accueil.



la structure est fermée le mercredi et le samedi

□



Clôture des inscriptions le LUNDI 5 JUIN 2023.

Tout dossier incomplet sera refusé.

ACCUEIL DE LOISIRS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CHAMP D'APPLICATION :

Le présent règlement s'applique aux accueils de loisirs organisés par la Commune de Haspres pendant les vacances scolaires.

PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT :

L'accueil de loisirs sera ouvert partiellement pendant les vacances scolaires.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

L'accueil de loisirs fonctionnera du lundi au vendredi aux horaires suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00-9h00	GARDERIE				
9h00-11h30 9h00-12h00 9h00-12h30	ANIMATIONS				
11H30-13H30 12H00-13H30 12H30-13H30	REPAS				
13H30-17H00	ANIMATIONS				
17h00-18h00	GARDERIE				

Horaires qui s'appliquent au groupe 3-5 ans

Horaires qui s'appliquent au groupe 6-8 ans

Horaires qui s'appliquent au groupe 9-14 ans

Pour le retour, les enfants sont remis aux parents ou à la personne autorisée à 17 heures. Les enfants de plus de 8 ans peuvent quitter seuls le centre de loisirs sur présentation d'une décharge signée des parents ou responsables légaux.

INSCRIPTIONS :

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Le dossier d'inscription complet, rempli et signé
- Le dernier avis d'impôt sur le revenu
- La copie du carnet de vaccinations
- Le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public
- L'attestation d'assurance individuelle d'accident +responsabilité civile

Pour l'inscription, il est demandé d'apporter le dossier d'inscription complet. Aucune inscription ne sera admise et aucun enfant ne sera pris en charge par l'équipe d'animation sans la totalité des pièces justificatives demandées.

MODALITÉS DE REGLEMENT :

Le règlement se fera lors du dépôt du dossier d'inscription complet.

TARIFICATION :

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et révisables chaque année. Il s'agit de tarifs modulés prenant en compte le revenu fiscal de référence de chaque famille, permettant ainsi d'adapter aux différentes situations familiales.

REMBOURSEMENT :

Deux cas de remboursement possibles :

1. Absence signalée le vendredi de la semaine précédente pour le mercredi de la semaine suivante.
2. Maladie ou accident de l'enfant, signalé au plus tard le matin à 9h et sur présentation d'un certificat médical à la Direction du centre.

REPAS DU MIDI/GOÛTER :

Le prix du repas est compris dans la participation demandée à la famille lors de l'inscription. Il est nécessaire d'informer le service de restauration lors de l'inscription :

- Si l'enfant présente des allergies alimentaires (fournir un certificat détaillé par un allergologue précisant le type d'allergie alimentaire et les effets provoqués ou PAI de l'école)
- Si l'enfant suit un régime particulier dû à des problèmes de santé.

Le goûter du soir servi sur place est compris dans la participation. Pour plus d'équité les goûter personnels ne sont pas acceptés, sauf si l'enfant a un régime alimentaire particulier, de même pour les friandises et autres gourmandises.

GARDERIE FACULTATIVE :

Cette prestation est proposée aux deux parents ou aux familles monoparentales qui travaillent.

Ce sera un temps de surveillance et non d'animation.

Ce service fait l'objet d'une tarification complémentaire (ticket périscolaire) non-comprise dans la participation. Les tickets sont à fournir à chaque jour de la prestation.

MALADIE/ACCIDENT :

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant le centre, la Direction contactera suivant l'importance et l'urgence de la situation :

- Les parents
- Le médecin
- Les pompiers

En cas d'urgence, la direction doit pouvoir mettre en œuvre toutes mesures médicales rendues nécessaire par l'état de l'enfant (traitement médical, hospitalisations, interventions chirurgicales).

Tout évènement est consigné par le personnel dans le registre prévu à cet effet.

DISCIPLINE ET RESPECT :

L'accueil de loisirs est un service proposé aux familles, **il n'a pas de caractère obligatoire**. Il est donc important que les parents sensibilisent les enfants au fait que le centre est un lieu de loisirs et de détente. Pour la qualité de la vie au centre, les enfants doivent respecter les lieux, le matériel, les équipements, les personnes qui y travaillent et les camarades.

En cas de non-respect des règles de vie, nous nous réservons le droit de prendre les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

RECOMMANDATIONS :

Les activités proposées seront variées et se dérouleront souvent en extérieur, il vous est demandé de fournir une tenue vestimentaire adaptée à la météo (chapeau, casquette, vêtement de pluie...)

Dans tous les cas, les enfants doivent pouvoir expérimenter librement, se dépenser et s'amuser : une tenue confortable est de rigueur.

L'enfant doit avoir en sa possession un sac à dos contenant :

- Une tenue de rechange
- Un vêtement de pluie
- Pour la saison chaude casquette, crème solaire
- Un tablier ou vieux t-shirt pour les activités peinture...

Nous conseillons de mettre le nom et prénom de l'enfant sur chaque vêtement et sur son sac à dos.

Il est interdit de laisser les enfants amener des objets personnels (téléphone, bijoux, consoles, MP3...) Sauf dans le cas d'un projet d'animation clair et demandé par l'équipe d'animation.

Dans tout autre cas, l'accueil de loisirs se décharge de toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol.

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Le présent règlement sera remis aux parents en deux exemplaires. Un exemplaire devra être rendu, daté et signé, lors de l'inscription.

Le _____ / _____ / _____

Signatures des responsables légaux, précédées de la mention « lu et approuvé »

ACCUEIL DE LOISIRS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR (à conserver par le(s) représentant(s) légal(aux))

CHAMP D'APPLICATION :

Le présent règlement s'applique aux accueils de loisirs organisés par la Commune de Haspres pendant les vacances scolaires.

PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT :

L'accueil de loisirs sera ouvert partiellement pendant les vacances scolaires.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

L'accueil de loisirs fonctionnera du lundi au vendredi aux horaires suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00-9h00	GARDERIE				
9h00-11h30 9h00-12h00 9h00-12h30	ANIMATIONS				
11H30-13H30 12H00-13H30 12H30-13H30	REPAS				
13H30-17H00	ANIMATIONS				
17h00-18h00	GARDERIE				

Horaires qui s'appliquent au groupe 3-5 ans

Horaires qui s'appliquent au groupe 6-8 ans

Horaires qui s'appliquent au groupe 9-14 ans

**Pour le retour, les enfants sont remis aux parents ou à la personne autorisée à 17h.
Les enfants de plus de 6 ans peuvent quitter seuls le centre de loisirs sur présentation d'une décharge signée des parents ou responsables légaux.**

INSCRIPTIONS :

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Le dossier d'inscription complet, rempli et signé
- Le dernier avis d'impôt sur le revenu
- La copie du carnet de vaccinations
- Le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public
- L'attestation d'assurance individuelle d'accident +responsabilité civile

Pour l'inscription, il est demandé d'apporter le dossier d'inscription complet. Aucune inscription ne sera admise et aucun enfant ne sera pris en charge par l'équipe d'animation sans la totalité des pièces justificatives demandées.

MODALITÉS DE REGLEMENT :

Le règlement se fera lors du dépôt du dossier d'inscription complet.

TARIFICATION :

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et révisables chaque année. Il s'agit de tarifs modulés prenant en compte le revenu fiscal de référence de chaque famille, permettant ainsi d'adapter aux différentes situations familiales.

REMBOURSEMENT :

Deux cas de remboursement possibles :

1. Absence signalée le vendredi de la semaine précédente pour le mercredi de la semaine suivante.
2. Maladie ou accident de l'enfant, signalé au plus tard le matin à 9h et sur présentation d'un certificat médical à la Direction du centre.

REPAS DU MIDI/GOÛTER :

Le prix du repas est compris dans la participation demandée à la famille lors de l'inscription. Il est nécessaire d'informer le service de restauration lors de l'inscription :

- Si l'enfant présente des allergies alimentaires (fournir un certificat détaillé par un allergologue précisant le type d'allergie alimentaire et les effets provoqués ou PAI de l'école)
- Si l'enfant suit un régime particulier dû à des problèmes de santé.

Le goûter du soir servi sur place est compris dans la participation. Pour plus d'équité les goûter personnels ne sont pas acceptés, sauf si l'enfant a un régime alimentaire particulier, de même pour les friandises et autres gourmandises.



ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL DE JUILLET 2023 COMMUNE DE HASPRES - DOSSIER D'INSCRIPTION

GARDERIE FACULTATIVE :

Cette prestation est proposée aux deux parents ou aux familles monoparentales qui travaillent.

Ce sera un temps de surveillance et non d'animation.

Ce service fait l'objet d'une tarification complémentaire (ticket périscolaire) non-comprise dans la participation. Les tickets sont à fournir à chaque jour de la prestation.

MALADIE/ACCIDENT :

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant le centre, la Direction contactera suivant l'importance et l'urgence de la situation :

- Les parents
- Le médecin
- Les pompiers

En cas d'urgence, la direction doit pouvoir mettre en œuvre toutes mesures médicales rendues nécessaire par l'état de l'enfant (traitement médical, hospitalisations, interventions chirurgicales).

Tout événement est consigné par le personnel dans le registre prévu à cet effet.

DISCIPLINE ET RESPECT :

L'accueil de loisirs est un service proposé aux familles, **il n'a pas de caractère obligatoire**. Il est donc important que les parents sensibilisent les enfants au fait que le centre est un lieu de loisirs et de détente. Pour la qualité de la vie au centre, les enfants doivent respecter les lieux, le matériel, les équipements, les personnes qui y travaillent et les camarades.

En cas de non-respect des règles de vie, nous nous réservons le droit de prendre les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

RECOMMANDATIONS :

Les activités proposées seront variées et se dérouleront souvent en extérieur, il vous est demandé de fournir une tenue vestimentaire adaptée à la météo (chapeau, casquette, vêtement de pluie...)

Dans tous les cas, les enfants doivent pouvoir expérimenter librement, se dépenser et s'amuser : une tenue confortable est de rigueur.

L'enfant doit avoir en sa possession un sac à dos contenant :

- Une tenue de rechange

- Un vêtement de pluie
- Pour la saison chaude casquette, crème solaire
- Un tablier ou vieux t-shirt pour les activités peinture...

Nous conseillons de mettre le nom et prénom de l'enfant sur chaque vêtement et sur son sac à dos.

Il est interdit de laisser les enfants amener des objets personnels (téléphone, bijoux, consoles, MP3...) Sauf dans le cas d'un projet d'animation clair et demandé par l'équipe d'animation.

Dans tout autre cas, l'accueil de loisirs se décharge de toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol.

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Le présent règlement sera remis aux parents en deux exemplaires. Un exemplaire devra être rendu, daté et signé, lors de l'inscription.

Le _____ / _____ / _____

Signatures des responsables légaux, précédées de la mention « lu et approuvé »